

Objet : CLUB DE BASKET SUD LYONNAIS

Label de la Fédération – organisation défilé

Réglementation de la circulation sur le parcours et interdiction de stationnement – parking Gymnase Minssieux

dimanche 16 novembre 2025 – de 10h à 11h

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2025 – n° PM017RP2025 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande du Club de Basket Sud Lyonnais et afin de sécuriser un défilé organisé à l'occasion de la cérémonie de réception d'un label de la Fédération, et d'assurer la sécurité des piétons sur le parcours dudit défilé, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

Article 1 – parcours du défilé

Le parcours du défilé, sécurisé avec la participation de la Police municipale, est limité aux rues suivantes :

- **Départ au Bri'Sports,**
- rue Paul Bovier Lapierre,
- rue Général de Gaulle,
- traversée de l'avenue Ferdinand Gaillard,
- avenue du Stade,
- **Arrivée au Gymnase Minssieux.**

Article 2 – circulation et stationnement interdits

Les agents de la Police municipale se réservent le droit d'interdire la circulation de tous véhicules sur certaines des voies visées à l'article 1, en cas de nécessité.

Stationnement interdit – parking gymnase Minssieux.

30 places de stationnement sont réservés sur le parking du Gymnase Minssieux (dernière allée la plus proche du bâtiment) aux seuls organisateurs ainsi qu'aux invités officiels.

Article 3 – période

Le dimanche 16 novembre de 10h à 11h.

Article 4 - Information réglementaire

Mise en place de la signalisation par le service technique de la commune en collaboration avec la Police municipale. **Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, dressés par les forces de l'ordre et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur